

**COMMUNE DE  
LIVAROT-PAYS-D'AUGE**

**DOSSIER N° DP 014 371 24 00060**

Demande du : 16/06/2024  
Nature du projet : *Carport*

Adresse du projet :  
1919 Route du Lieu aux Amis  
14140 LIVAROT-PAYS-D'AUGE  
Parcelle(s) : 14371 420 C 253

**DESTINATAIRE**

MONSIEUR FANTIN JEAN-MICHEL  
1919 , route du Lieu aux Amis

14140 LIVAROT PAYS D AUGE

**OBJET : Décision tacite de rejet d'une demande de Déclaration préalable**

En date du 16/06/2024, vous avez déposé à la mairie de LIVAROT-PAYS-D'AUGE une demande de Déclaration préalable pour le projet cité en référence.

Par lettre du 13/07/2024, des pièces complémentaires vous ont été demandées afin de compléter votre dossier. Les pièces complémentaires nécessaires n'ont pas été adressées à la mairie dans le délai imparti de 3 mois à compter de la notification de dossier incomplet (soit avant le 13/10/2024).

Ainsi, j'ai le regret de vous informer que votre demande fait l'objet d'une décision tacite de rejet (dossier refusé).

Si vous souhaitez déposer une nouvelle demande celle-ci devra être conforme au règlement d'urbanisme applicable au terrain ainsi qu'aux diverses servitudes d'utilité publique.

Mes services restent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Veillez agréer, , l'expression de ma considération distinguée.

Fait à : LIVAROT-PAYS-D'AUGE

Le : *23.01.2025*

Le Maire, M. Frédéric LEGOUVERNEUR



**Le Maire-Adjoint,  
Chargé de l'urbanisme  
Michel PFIARD**

*Le présent document est transmis au représentant de l'État dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du code général des collectivités territoriales*